



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

7 rue de Paris

2022-054

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le 17/10/2022

ID : 060-216004515-20221010-2022054-DE

date de mise en ligne le 17/10/2022

SLOX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 10 octobre 2022

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., STRAZEL A., KRAL A., WALBRECQ J., Représentés : Mme MEYER D. représentée par Mme DELAPORTE L.
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	
Date de la convocation : 5 octobre 2022			
Date d'affichage : 5 octobre 2022			
Absent non excusé : M. Bertrand N.			
Secrétaire de séance : Mme WALBRECQ J.			

N° 2022-054 ▫ **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat du bâtiment rue de Paris**

Vu la délibération 2022-039 du 30 mai 2022 du conseil municipal décidant l'achat du bâtiment au 72 rue de Paris, cadastré section H N°243 pour une surface de 470 M2,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental dans le cadre d'une acquisition de propriété bâties pour l'implantation en milieu rural d'activités économiques, artisanales ou commerciales pour un commerce de proximité,

Vu l'estimation des Domaines de l'Etat en date du 11 juillet 2022,

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au taux de 37 %, bonifiée de 10%. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant H. T	Financier	Montant H. T	%
Acquisition foncière	180 000 €	Conseil Départemental	91 274 €	47 %
Frais de notaire	14 200 €			
		Fonds communal	102 926 €	53 %
TOTAL	194 200 €	TOTAL	194 200 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ **Décide** de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 91 274 € pour l'achat du bâtiment sis 72 Rue de Paris pour l'implantation d'une activité commerciale

→ **Charge** M. le Maire d'effectuer toutes les démarches pour l'application de cette décision.

Cachet



Fait et délibéré les jours, mois et an
sussdits,

Le Maire,
Thierry MICHEL